

**Atelier cheminements et déplacements doux**  
**« Comité vélo »**  
**(groupe de travail consacré aux déplacements à vélo)**  
**Réunion du 29/01/2021 (visio)**

Présents : BATAILLE Vincent, BONNET Christophe, DAGICOUR Anne, DAGICOUR Marcellin, GUERIN Benoît, PASSIER Karine, ROUER Aurélie, VITET Denis, VITET Martine.

### **I – Mise en place du « Comité Vélo »**

Le conseil municipal du 17 décembre 2020 a acté la composition de la commission extra-municipale Agenda 21 et la création au sein de l'atelier cheminements et déplacements doux d'un sous-groupe de travail consacré aux déplacements à vélo.

Après avoir initialement prévu des dates pour une première réunion physique, les conditions sanitaires ont imposé que cette première réunion se tienne en visio-conférence.

Comme tous les ateliers de l'agenda 21, cet atelier est ouvert à tous les Fonsorbais.

### **II – Objectifs et Fonctionnement**

Pour cette première réunion ont été invités :

- les élus membres de la commission extra-municipale Agenda 21
- les participants habituels à l'atelier cheminements et déplacements doux.

Une communication plus large est prévue de manière à inviter les Fonsorbais à participer à cet atelier. Un article est prévu dans le bulletin municipal à paraître fin mars 2021.

L'objectif de cet atelier est de réfléchir et d'échanger sur les actions à entreprendre pour améliorer les déplacements à vélo à Fonsorbes.

Deux axes de travail ont été identifiés :

- un axe « maintenance » consacré à l'amélioration ou la maintenance des structures existantes.
- un axe « projets » consacré à la réflexion concernant les aménagements « à créer ».

De plus, il a été convenu d'utiliser à Fonsorbes le dispositif « Velobs », développé par l'association 2p2r, permettant à tout utilisateur de soumettre des observations relatives aux déplacements à vélo en les situant sur une carte, à l'aide d'un navigateur web (<https://velobs.2p2r.org>) ou d'une application Android. Ce dispositif est déjà utilisé dans plusieurs collectivités territoriales, dont Toulouse Métropole, pour faire l'interface entre les usagers et les élus.

### **III – Examen d'une sélection d'observations sur Velobs**

- Entrée du chemin des lycéens, chemin des Moundinats (*obs 4053*)



« le rocher permet de limiter les accès aux scooters mais il est mal placé pour passer en vélo »

Il y a eu plusieurs remontées d'utilisateurs concernant ce rocher et les blocs-béton de l'autre côté du chemin, qui empêchent le passage des quads mais pas celui des deux-roues à moteur. De plus le passage est trop étroit pour permettre le passage des poussettes doubles, des fauteuils-roulants ou des vélos avec remorque.

Une poussette double ou un fauteuil roulant font 70 à 80 cm de largeur, mais les quads font plus d'un mètre. Il est proposé de porter la largeur du passage à 90 cm des deux côtés du chemin (NB : réalisé). Il est signalé qu'à cet endroit, en temps de pluie, une grande flaque se forme et qu'il faudrait le corriger (NB : demande de reprise du bicouche sur la partie boueuse, en cours).

- Rond-Point François Mitterrand-Rond-Point Saint-Exupéry (obs 4120 et 4121)

*Absence de passage-piétons entre le RP François Mitterrand et le panneau Fonsorbes en sortie vers Plaisance. Impossibilité de traverser. Aucun aménagement pour les piétons et vélos dans cette zone, pour rejoindre l'avenue de l'Europe ou en venant du chemin Jean Blanc. Vitesse des voitures.*

Dans le cadre du Réseau Express Vélo (REVe) porté par le département, une piste cyclable entre Fonsorbes et Plaisance du Touch est prévue qui viendra répondre à cette problématique. Une discussion est engagée sur l'opportunité de créer un passage piéton entre le rond-point Saint-Exupéry et le panneau Fonsorbes, par exemple au niveau de la sortie du chemin Jean Blanc. Compte-tenu des contraintes techniques (largeur de la voie imposant la création d'un refuge, dénivelé) et du fait que la zone sera modifiée dans les années qui viennent avec le passage du REVe, ce n'est pas jugé prioritaire par les participants.

- Sortie du petit bois de Cantelauze (obs 4143)



« Bordure et stationnement gênants pour les piétons et vélos en sortie du bois pour aller au collège de Cantelauze »

La pose d'un potelet a été demandée pour ce qui concerne le stationnement gênant. Concernant l'intervention sur le trottoir, la réflexion est en cours par Gilbert Canillo, l'adjoint en charge des services techniques.

Discussions autour de la barrière en sortie du petit bois. La laisser ouverte serait plus pratique pour les vélos. Mais la laisser fermée permet un passage des vélos en gênant l'accès à des véhicules dans le

petit bois. Le panneau d'expression libre a déjà été décalé de manière à laisser un passage, il n'est pas envisagé de le déplacer à nouveau.

- Marquages vélo devant l'école de la Béouzo (obs 4143)



« Bandes vertes qui disparaissent »

Un devis pour la réfection de ces marquages vélo a été demandé au Muretain Agglo. Les marquages vélo sont règlementés, à voir ce qui peut être fait en respectant les normes. Peut-être pas possible de refaire ces marquages en vert dans ce cas ? Christophe Bonnet dit que « parfois, il ne faut pas tenir compte uniquement de la réglementation et passer « outre » afin de maintenir une mixité et une protection des cyclistes ».

#### **IV – Liaison cyclable entre le centre ville et les Boulbènes**

Une liaison cyclable serait souhaitable entre le centre-ville et les Boulbènes, sur l'avenue de la Gare. Un côté pourrait être dédié aux cyclistes et l'autre aux piétons. C'est un projet.

De la discussion, il ressort :

- que le côté le plus « naturel » serait de descendre du côté gauche, sachant qu'il existe certaines contraintes de ce côté : des sorties de maisons et d'impasses, et un abribus.
- que la pente est assez raide et qu'il faut voir avec le Muretain Agglo (compétence voirie) ce qui peut être fait en rapport avec la réglementation, en particulier pour ce qui concerne cette pente.
- qu'une solution alternative à étudier consisterait à tracer une bande cyclable / un chaudiou plutôt sur le chemin des Carrelasses, ce qui permettrait de relier la rue des jardins, puis les Boulbènes.
- un tracé alternatif jusqu'au rond-point des Boulbènes en passant par la rue Marguerite Yourcenar et l'avenue Léo Lagrange est également proposé. Ce tracé avait déjà été envisagé par le passé et avait été abandonné. Il pourrait être reconsidéré.
- que la question devrait être débattue avec les deux conseils de quartier concernés (gare et bourg-centre)

#### **V – Discussions diverses**

- Discussions autour du REVe en particulier entre Saint-Lys et Fonsorbes. Le REVe prévu sur ce site est exclusivement dédié aux cyclistes, or beaucoup de gens utilisent cette voie à pied, ou pour du footing. Interrogations concernant la place des piétons. Il est précisé qu'une voie piétons est prévue au cahier des charges du REVe. La phase de concertation concernant le REVe devrait reprendre en mars.

- Discussions autour de la coordination entre les communes concernant les voies cyclables et les voies piétonnes. Un courrier en ce sens pourrait être fait à Julien Klotz, conseiller départemental, président de la commission développement durable et délégué au vélo.
- Discussions autour de la RD37. A l'issue des travaux, la voie de service côté Fonsorbes serait laissée en l'état (sans travaux de revêtement ou d'aménagement complémentaires) et pourrait ainsi devenir une voie verte. Des aménagements complémentaires pourraient toutefois être considérés et ont été proposés au conseil départemental par l'association 2p2r.
- Discussions autour de l'état dégradé de la voie piétonne/cyclable le long de la RD68 (route de Fontenilles), et des marquages pour cette voie.
- Lecture de la lettre de Mr David Olivier-Carlier, vice-président mobilités actives au Muretain Agglo, indiquant que la priorité dans le schéma directeur cyclable du Muretain Agglo est donnée aux axes structurants sur la base du potentiel de report modal de la voiture vers le vélo, notamment les itinéraires « domicile-travail », et que la piste vers Bidot est considérée « à vocation de loisir ». Des discussions sont engagées autour du classement de cette piste en « loisir », alors qu'elle permettrait aux habitants du secteur Bidot-Ayrolungo de rejoindre le centre-ville de Fonsorbes et ses zones d'activité, et de rejoindre le tracé de 2 pistes du Réseau Express Vélo en cours d'étude par le conseil départemental : le REV 1 entre Saint-Lys et La Salvetat-Saint-Gilles (jusqu'à Pechbonnieu), et le REV 2 entre Saint-Lys et Plaisance du Touch (jusqu'à Castelmaurou).
- Le nécessaire civisme de tous est rappelé. La voirie est partagée entre les différents utilisateurs : piétons, vélos, conducteurs de voitures particulières. Chacun doit respecter l'autre. Une communication à ce sujet pourrait être envisagée (bulletin municipal ? panneaux lumineux ?)

## VI – Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité Vélo aura lieu le **26 mars 2021 à 18h**.

Il s'agira d'une réunion physique si les conditions sanitaires le permettent (lieu précisé ultérieurement), ou d'une réunion en visio-conférence si les conditions sanitaires l'imposent. Le lieu de la réunion ou le lien de la visio-conférence seront communiqués ultérieurement.